



Directeur de la publication :  
B. COLINET, inspecteur d'académie  
N° ISSN : 1281 - 1785  
Inspection académique de la Haute-Saône  
5, Place Beauchamp  
B.P. 419 - 70013 VESOUL cedex  
Téléphone : 03.84.78.63.00  
Télécopie : 03.84.7863.63

# le *Bulletin départemental* de l'*Inspection Académique* de la *Haute-Saône*



## SOMMAIRE

### EDITO

### PERSONNELS

- APPEL A CANDIDATURE : POSTE MAISON D'ARRET Page 7

### EXAMENS ET CONCOURS

- DDEAS SESSION 2005 Page 2  
-- CAPSAIS - U S 3 2004/2005 Page 2  
-- CAFIPEMF 2005 Page 2

### ACTION EDUCATIVE

- INTERVENANTS EXTERIEURS EN LANGUES VIVANTES : DISPOSITIONS Page 3  
-- GENERALISATION DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT Page 3  
-- LANGUES VIVANTES : DISPOSITIF PREVU DANS LES COLLEGES Page 4

### INFORMATIONS DIVERSES

- ACTION DEPARTEMENTALE : « Pressons, pressons... des histoires » Page 1  
-- CONSERVATION DES ARCHIVES DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES Page 3  
-- ATELIERS DE SOUTIEN SCOLAIRE 2004 / 2005 Page 3

### ANNEXES

- GENERALISATION DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE :
- ? QUELQUES REPERES HISTORIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE Annexe 1
  - ? DEVELOPPEMENT ET GENERALISATION Annexe 2
  - ? PREMIERS PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE Annexe 3
  - ? THEMES ET QUESTIONNEMENTS PROPOSES Annexe 4

- RESUME DES DEMANDES COURRIER OU DE RECONSTRUCTION D'ATELIERS DE SOUTIEN SCOLAIRE Annexe 5

## ACTION DÉPARTEMENTALE 2003-2004 “ Pressons, pressons... des histoires ”

### Mise en ligne des restitutions

L'action départementale compte 87 classes inscrites. Plusieurs restitutions sont consultables en ligne sur le site départemental :

[http://artic.ac-besancon.fr/animateurs\\_ia70](http://artic.ac-besancon.fr/animateurs_ia70)

Les restitutions mettent en avant des situations problèmes liées à des ouvrages littéraires de jeunesse auxquelles les élèves ont apporté des éléments de réponses plausibles.

La compréhension de l'ouvrage littéraire choisi s'est effectué, entre autres, par la recherche d'indices dans le texte et dans les images.

Ces restitutions sont présentées sous forme de texte explicatif complété par des images et parfois par des informations sonores (enregistrement de voix d'élèves).



## EXAMENS ET CONCOURS

*COMMUNIQUE*

Division des examens et concours

**DIPLOME DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT  
D'EDUCATION ADAPTEE ET SPECIALISEE (DDEAS)  
SESSION 2005**



Le registre d'inscription sera ouvert à l'inspection académique dont relève le candidat (enseignants du premier degré), au rectorat (enseignants du second degré) et au vice-rectorat, du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2004 inclus

Les personnels désireux de présenter leur candidature à cet examen demanderont les imprimés à utiliser pour les

**Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction de l'enseignement scolaire – bureau DESCO A10  
110, rue de grenelle - 75357 PARIS SP 07**

formalités d'inscription au :

**CAAPSAIS US3 2004-2005  
Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques  
spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire**

Le registre d'inscription à l'US3 est ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 30 juillet 2004 inclus.

Les dossiers d'inscription sont à demander et à rendre pour le 30 juillet 2004 à :

Inspection Académique de la Haute-Saône  
Division des Examens et Concours  
Th. JACQUOT  
tél 03 84 78 65 15

### CAFIPEMF 2005

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES  
ECOLES MAITRE FORMATEUR**

Une réunion d'information CAFIPEMF se déroulera à l'IUFM de Vesoul le mercredi 08 septembre 2004 à 09 h 30.

## ACTION EDUCATIVE

### Intervenants Extérieurs en langues vivantes Dispositions pour le mois de septembre

Comme l'an passé, dans l'attente des décisions 2004/2005, le contrat actuel des intervenants extérieurs en langues vivantes est prolongé durant le mois de septembre. Cette disposition ne concerne pas les assistants recrutés locaux dont le contrat se termine fin juin.

Les intervenants viendront dans vos écoles durant cette période. Si le démarrage des langues vivantes peut s'avérer difficile, il vous est possible d'employer les intervenants à des tâches complémentaires : BCD, aide à la direction. . .

Ces personnes suivront également un stage de formation sur leur temps de travail. Elles ne se rendront pas dans vos écoles du 20 au 30 septembre.

L'intervenant aura en sa possession un tableau récapitulatif des heures effectuées que chaque directeur d'école signera.

Compte tenu des affectations qui interviendront ultérieurement (enseignant nouvellement nommé du 1<sup>er</sup> ou du second degré) il n'est pas certain que cet intervenant reste dans la même école pour l'année scolaire à venir, mais cette nomination provisoire permet d'assurer une certaine continuité dans l'enseignement des langues.

## ACTION EDUCATIVE

### GENERALISATION DE L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) A PARTIR DE LA RENTREE 2004

Dans le contexte d'une demande forte de la société civile (associations, syndicats, collectivités), l'année écoulée a été employée à préparer la généralisation progressive d'une **éducation à l'environnement vers le développement durable (EEDD)** à l'École à partir de la rentrée 2004.

**Il ne s'agit en aucun cas de créer une nouvelle discipline** car la découverte de l'environnement est par nature multidisciplinaire.

En revanche il s'agit, à travers les enseignements disciplinaires aussi bien que la conduite de projets thématiques, de plus systématiquement faire découvrir à nos élèves, non seulement les caractéristiques de quelques questions environnementales, mais aussi de comprendre certains enjeux et d'envisager des solutions pour l'avenir (fussent-elles provisoires ou partielles).

Nos programmes récemment rénovés permettent de conduire ce type de démarche. Un **document d'accompagnement** devrait être publié à l'automne par le ministère de l'Éducation nationale pour mieux éclairer les enseignants sur la pratique de l'EEDD et proposer des pistes d'actions.

En Haute-Saône, le début de la généralisation de l'EEDD sera accompagné par Jean-Louis Dubois, chargé de mission « séjours, environnement et sciences », les équipes des circonscriptions primaires, le CDDP et l'IUFM de Vesoul.

Les actions suivantes sont en cours de montage :

- petit stand EEDD au salon des éditeurs organisé par le CDDP le 29 septembre 2004
- animation départementale annuelle axée sur l'EEDD intitulée :  
**« Premiers pas vers le développement durable »** (voir annexe spécifique de présentation)
- trois stages à connotation EEDD dans le PAF 1<sup>er</sup> degré
- animations pédagogiques de circonscriptions
- petit module de deux jours proposé par l'IUFM aux PE2 en formation initiale

Les ressources pédagogiques et documentaires sont très nombreuses sur internet.

Une entrée à partir du site académique à la page :

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/apercu.php3?TdPage=3479>

Contact : [J-Louis.Dubois@ac-besancon.fr](mailto:J-Louis.Dubois@ac-besancon.fr)

## ACTION EDUCATIVE

### Langues Vivantes Dispositif prévu dans les collèges

Suite à la circulaire de Madame le Recteur sur **la continuité des langues vivantes écoles - collèges** à partir de la rentrée 2004, les collèges ont maintenant répondu. Les listes ont été établies. Certains collèges ont modifié leur décision initiale ; veuillez en tenir compte.

Les collèges ayant à ce jour répondu favorablement à la demande de Madame le Recteur concernant l'introduction de l'anglais LV2 dès la 5<sup>ème</sup> pour les germanistes sont les suivants :  
*Vesoul : Jacques Brel, Jean Macé, Gérome  
Lure Le Mortard, Gray Delaunay, Rioz, Pesmes, Mathy à Luxeuil, Gy, Jussey, Fougerolles,  
Noidans les Vesoul, Dampierre sur Salon.*

**Les élèves de CE1 pourront donc choisir entre l'anglais et l'allemand.**

Certains collèges ne proposent plus l'allemand en 6<sup>ème</sup>. Il s'agit des collèges de *Faverney et Vauvillers*.

**La langue proposée dans les écoles de ces secteurs sera donc l'anglais.**

Pour Gray Romé de Lisle, l'allemand est supprimé en LV1 pour la rentrée 2004. Cependant cette décision ne vaut que pour l'année scolaire 2004-2005. S'adresser à l'inspection académique en cas de problème de choix de langue.

Les autres collèges continuent suivant le schéma traditionnel. Ils proposent la LV2 en 4<sup>ème</sup>, toute langue confondue. Il s'agit de :

*Champagney, Champlitte, Héricourt, Luxeuil Rostand, Marnay, Melisey, Scey/Saône, St loup/Semouse, Villersexel.*

**Les élèves de CE1 continuent de choisir entre l'allemand et l'anglais mais les germanistes ne pourront pas bénéficier de la mesure accordée par Madame le Recteur, soit débiter l'anglais en LV2 dès la 5<sup>ème</sup>.**

**Il est rappelé que le choix de la langue en fin de CE1 définit la première langue vivante de l'élève et devra être poursuivie, sans changement, et à l'école primaire et au collège. Cette décision s'applique aussi aux actuels élèves de CE2, CM1 et CM2.**

## INFORMATIONS DIVERSES

### LA CONSERVATION DES ARCHIVES DES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES

Les règles de conservation des archives des écoles sont définies par la circulaire du ministre de l'éducation nationale du 28 avril 1970 (BOEN, N°20, 14 mai 1970).

Ces archives sont **distinctes des archives des communes** et sont destinées à être versées aux archives départementales.

Leur sort varie selon leur date :

1) l'ensemble des **archives antérieurs à 1940** (s'il en existe encore dans les écoles) doit être versé aux archives départementales.

2) les **archives postérieurs à 1940** feront l'objet d'un **tri**.

Seuls seront conservés et versés aux archives départementales les documents suivants **lorsqu'ils auront atteint dix ans d'âge** :

- registres réglementaires : matricule, appel journalier, inventaire du mobilier et du matériel, bibliothèque, etc.
- procès-verbaux de conseils des maîtres,
- emplois du temps,
- cahiers de devoirs mensuels et cahiers de roulement,
- dessins et travaux d'élèves et, s'ils existent, les journaux scolaires,
- documents généraux relatifs à la vie quotidienne de l'école (cantine, coopérative, activités péri et post-scolaires, etc.)
- et plus généralement tout document présentant un intérêt pour la connaissance de l'histoire de l'école, des méthodes pédagogiques employées et des populations scolaires.

Il est rappelé que toute destruction d'archives doit préalablement être autorisée par le directeur des archives départementales, et faire l'objet d'un bordereau d'élimination ( décret n°79-1037 du 03 décembre 1979).

*Pour toutes précisions :*

**Archives départementales de la Haute-saône**  
**14 b rue Miroudot-Saint-Ferjeux**  
**70000 VESOUL**

### ATELIERS DE SOUTIEN SCOLAIRE 2004 - 2005

Si vous souhaitez reconduire ou mettre en place, hors temps scolaire, un ou plusieurs ateliers de soutien scolaire, il convient de demander un imprimé intitulé « recensement des demandes de reconduction ou d'ouverture d'ateliers de soutien scolaire » à l'inspection académique – division des élèves et de la pédagogie –

Mme CHATEL : **03 84 78 63 36**

#### Procédure et calendrier :

- l'imprimé « recensement des commandes de reconduction ou d'ouverture d'ateliers de soutien scolaire » devra être complété et transmis, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale, à l'inspection académique (service **DEPE**) division des élèves et de la pédagogie, **pour le vendredi 17 septembre 2004** impérativement.

- l'inspection académique informera les écoles, en tout état de cause avant le **4 octobre 2004**, de la suite réservée à leur demande.

- dans le même temps, vous devez prendre contact avec le maire ou le président du syndicat intercommunal qui proposera au conseil municipal ou comité syndical la prise en charge des frais correspondants (1).

**Aucun atelier de soutien scolaire ne doit commencer à fonctionner sans l'accord de l'inspecteur d'académie et de la commune ou du syndicat intercommunal.**

- dès réception de l'autorisation délivrée par l'inspecteur d'académie, un dossier administratif (conventions, fiche de renseignements, délibération de la collectivité locale) devra être constitué en liaison avec la mairie ou le syndicat intercommunal et transmis à l'inspection académique, au plus tard pour le **5 novembre 2004**.

**Les ateliers autorisés fonctionneront du lundi 11 octobre 2004 (au plus tôt) jusqu'au 31 mai 2005.**

- **la convention de type 1** concerne la circonscription de Lure et la ville de Vesoul : l'inspection académique prend en charge 75 % des dépenses de rémunération des enseignants et les communes 25 %.

- **la convention de type 2** concerne toutes les autres communes : les communes prennent en charge la totalité des dépenses de rémunération des enseignants et reçoivent une subvention du conseil général de la Haute-Saône représentant 75 % des dépenses.

## PERSONNELS

### APPEL A CANDIDATURE

#### POSTE MAISONS D'ARRET ( ½ Vesoul, ½ Lure)

#### Références :

Arrêté du 6/09/2000

Circulaire 2000-166 du 5/10/2000

2000-169 du 5/10/2000

Convention et circulaire du 29 mars 2002

Suite à la création de 0,5 poste à la maison d'arrêt de Lure et de 0,5 poste à la maison d'arrêt de Vesoul, un enseignant du 1<sup>er</sup> degré qui effectuera un demi service dans chacun des établissements est recruté.

#### Profil :

- Un enseignant spécialisé titulaire du CAPSAIS option F et/ou ayant une expérience auprès d'adolescents ou jeunes adultes en difficulté sociale et scolaire.
- La maîtrise et une bonne connaissance de l'outil informatique sont nécessaires.
- La connaissance des référentiels de niveau 5 des domaines généraux est souhaitable.
- L'enseignant prendra en charge, en priorité, les adultes bas niveaux hommes ( niveaux 6 et 5 bis, préparation au CFG), mais apportera également une réponse aux niveaux plus élevés.
- A court terme, il sera Responsable Local de l'Enseignement dans chacun des établissements et aura donc à assurer les tâches et missions afférentes à cette fonction.
- Au cours de l'année scolaire, il suivra des formations et assistera à des réunions de travail (à Dijon, généralement).
- Le service dû est de 25 heures hebdomadaires ( 21 heures d'enseignement et 4 heures supplémentaires) réparties sur les deux sites ( 12,5 heures x 2 ).
- Il est souhaitable que l'organisation du service fonctionne au-delà de 36 semaines.
- Des indemnités sont prévues (IRL, indemnité de sujétion spéciale).

Les candidats seront entendus par une commission lors d'un entretien individuel dont le double objet est :

- d'une part, de donner aux candidats une information complète et précise sur les conditions d'exercice de la fonction et les sujétions particulières qu'elle implique ;
- d'autre part, de leur permettre d'exprimer leurs motivations pour la fonction.

L'inspecteur d'académie procédera à l'affectation provisoire sur le poste. L'enseignant conservera pendant un an son poste précédent. A l'issue de cette première année, il pourra retrouver son poste ou voir sa nomination confirmée après avis de la commission administrative paritaire.

L'enseignant devra par ailleurs suivre l'intégralité des sessions de formations organisées conjointement par les ministères de l'éducation nationale et de la justice.

- Pour tout renseignement complémentaire prendre contact avec l'IEN AIS du département :

HARTARD Robert, IEN AIS  
Inspection Académique  
5, place Beauchamp  
70 000 Vesoul  
tél. : 03 84 78 63 59 (secrétariat )  
03 84 78 63 58 (direct)

**Les candidatures seront reçues jusqu'au 12 août 2004.**

## QUELQUES REPERES HISTORIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les groupes humains ont de tous temps cherché à perpétuer et faire évoluer durablement leurs ressources et leurs systèmes d'existence.

Ainsi, dans le domaine de la gestion forestière par exemple, une des premières traces écrites en langue française, sur l'idée de développement durable est l'**ordonnance de Brunoy** édictée en mai 1346 par le roi de France Philippe VI de Vallois :

« *Les Maîtres des forêts enquerront & visiteront toutes les Forêts & bois qui y sont & feront les ventes qui y sont à faire, eu regard à ce que lesdites forêts & bois se puissent perpétuellement soustenir en bon état* ».

Curiosité : en langue anglaise, on emploie encore actuellement l'expression *sustainable development* que le français traduit par *développement durable* ou *soutenable*. Le développement durable n'est donc pas une idée nouvelle.

En revanche, l'humanité traverse depuis quelques siècles une mutation qui s'accélère au cours des dernières décennies : la mondialisation. Cette mutation se manifeste par différentes crises liées entre elles :

- explosion démographique (3 milliards d'humains en 1960, 6 milliards en 2000)
- épuisement programmé des énergies non renouvelables (pétrole, charbon...)
- émission massive de gaz à effet de serre – dangers d'une crise climatique
- atteintes aux écosystèmes - érosion de la biodiversité (disparitions d'espèces)
- inégalités « Nord-Sud » (moins de 20% des humains consomment 80% des ressources)

C'est dans ce contexte inédit que le concept de « développement durable » fait son apparition dans son acception moderne en 1972, lors de la conférence des Nations unies de Stockholm. On parle alors d'**éco-développement** (développement respectueux de l'environnement). C'est aussi l'époque de la création des premiers ministères de l'environnement.

En 1987, la Commission mondiale de l'environnement et du développement (la Commission Brundtland) définit le développement durable comme « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.** »

Autrement dit, le développement est essentiel pour satisfaire les besoins des humains et améliorer leur qualité de vie. En même temps, il doit se fonder sur une utilisation efficace et soucieuse de l'environnement de toutes les ressources limitées de la société - naturelles, humaines et économiques.

Les états (et les individus) ne partagent pas tous une vision unique du développement durable. On s'accorde pour dire que ce concept n'est pas stabilisé. On s'accorde aussi généralement pour admettre que c'est une **idée utile pour les collectivités humaines à toutes les échelles, aussi bien locales que mondiale.**

En mai 2002, un Secrétariat d'Etat au Développement Durable est créé en France. Il est chargé d'animer une **stratégie nationale de développement durable (SNDD)**. C'est dans ce contexte que les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale (IGEN) Messieurs Bonhure et Haegnerel sont invités à rendre, en mars 2003, un rapport qui fait le point sur l'éducation à l'environnement à l'École.

Cet état des lieux fait apparaître une grande richesse et diversité des pratiques mais aussi un certain nombre de lacunes ou de points faibles. Le plan de généralisation progressive de l'éducation à l'environnement vers le développement durable (EEDD) à l'école vise donc à améliorer et étendre cet enseignement dans notre système scolaire.

**CONTEXTE : DEVELOPPEMENT ET GENERALISATION DE  
L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD)**

En 2004-2005, nous conservons le principe d'alternance annuelle entre un effort sur le littéraire puis sur le scientifique commencée en 2000. Place aux sciences ! Mais il n'est pas question d'exclusivité non plus !

Après une année d'expérimentation sur dix académies - dont la nôtre - dans 80 écoles et établissements, commence à partir de la rentrée 2004 une démarche de généralisation de ***l'éducation à l'environnement vers le développement durable (EEDD)***.

Il ne s'agit pas d'une révolution mais d'une évolution voulue conjointement par le gouvernement, la société civile et les collectivités, toutes tendances confondues. L'Éducation nationale doit en être une des chevilles ouvrières de la maternelle au lycée. Globale, la démarche vise aussi toutes les formations et filières professionnelles dont beaucoup sont déjà engagées dans cette direction.

Pour nous, il n'est pas question de créer une nouvelle discipline, ni de multiplier les tâches mais simplement de mettre en œuvre les programmes actuels en croisant les domaines disciplinaires, lorsque c'est pertinent, pour donner davantage de sens à nos enseignements sur des questions qui concernent un avenir dont nos élèves - et nous même - seront les acteurs.

Dans ce contexte, le groupe de pilotage départemental « sciences et technologie » de l'inspection académique de Haute-Saône a évolué au cours de cette année de préparation vers un groupe EEDD. Il représente toujours les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré et nos proches partenaires (CDDP, IUFM, IUT...) Il aura toujours à l'esprit la promotion de la pratique de l'enseignement rénové des sciences et technologies.

Cependant, le concept de développement durable permet des approches par toutes les disciplines, même si l'histoire, la géographie, les sciences et la technologie comme l'éducation civique peuvent paraître se situer en première ligne.

**Quelques écueils à éviter d'emblée :**

- 1) **L'EEDD n'est pas une nouvelle discipline « fourre-tout »** mais doit croiser les approches disciplinaires. D'autre part, il n'est pas question de faire de l'EEDD tout le temps ! Quand on fait des sciences, on adopte une démarche scientifique ; quand on fait de la géographie on utilise les outils du géographe... Mais il existe un point de convergence des disciplines : la résolution de problème(s) et la pédagogie de projet.
- 2) **la rénovation de l'enseignement des sciences ne passe pas à la trappe.** Les sciences sont indispensables à la découverte et la compréhension de notre environnement. Elles participent à des solutions de développement durable.
- 3) **L'immobilisme ou, à l'opposé, l'approche partisane intensive et univoque.** La Vie est évolution et dynamique. Quoi qu'il advienne, l'avenir sera différent du présent. Nul ne sait précisément de quoi cet avenir sera fait mais chacun sait qu'il est conditionné en partie par le présent. Le but de tout enseignant est de préparer ses élèves à cet avenir en forgeant l'esprit critique, en faisant apparaître la richesse de la diversité des approches, des points de vue, en communiquant des savoirs, en respectant laïcité et neutralité philosophique, politique etc.

Sur les trois années à venir, au fur et à mesure que les enseignants seront formés ou mieux informés sur ce sujet, la pratique occasionnelle mais régulière d'une EEDD devra devenir naturelle pour tous.

Le groupe de pilotage EEDD propose donc que l'animation départementale reprenne les fondamentaux de l'opération « *Sciences en ligne* » initiée il y a deux ans en l'adaptant aux buts de *l'éducation à l'environnement vers le développement durable*. L'intitulé retenu pour ce dispositif d'animation annuel 2004-2005 est :

**« PREMIERS PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE »**



## « PREMIERS PAS VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) »

### LES POINTS COMMUNS AVEC L'ANIMATION « SCIENCES EN LIGNE 2002-2003 » : LE CALENDRIER ET L'ORGANISATION GENERALE

- Quelques classes volontaires pourront bénéficier du parrainage d'un étudiant de l'IUT.  
**Avant le 11 septembre 2004**, se faire connaître auprès de J-Louis Dubois.
- **Avant la Toussaint** : prise des inscriptions à « Premiers pas vers le DD ».
- **Entre novembre 2004 et fin-mars 2005** : conduite d'un projet EEDD d'une durée variable (4 à 15 semaines)
- **Dès la fin de votre projet et jusqu'à la mi-mai 2005**, restitution par des pages internet sur le site **Réseau-micros** et avec l'aide des animateurs informatiques si nécessaire.
- **Restitution attendue** : « Sciences en ligne » exigeait de décrire la démarche préconisée par le *plan de rénovation de l'enseignement des sciences et de la technologie (PRESTE)*. Dans l'optique EEDD, on peut également envisager que la restitution soit de type « autrefois / aujourd'hui / et demain ? » pour montrer une évolution, si possible une amélioration locale ou régionale et concrète. Taille préconisée : 3 pages web et plus.
- **Fin mai et juin** : temps forts de mise en valeur des travaux réalisés. Une classe par circonscription pourrait être invitée à l'IUT de Vesoul-Vaivre pour une rencontre départementale. Les écoles ou collèges, réseaux, circonscriptions ont toute liberté d'organiser des restitutions plus locales et sous d'autres formes.

### LES « INCONTOURNABLES » D'UNE EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- **L'interdisciplinarité** : la complexité de l'environnement et des problèmes qui s'y posent nécessitent de les découvrir à travers le prisme de plusieurs disciplines dont les sciences et technologies, au sens large (mais l'EEDD n'est pas seulement l'affaire des scientifiques !)
- **Le partenariat** : même ponctuellement, tout projet EEDD doit avoir au moins un partenaire technique ou expert. Il est facile et toujours enrichissant de recueillir le point de vue d'un élu local, d'un professionnel ou d'un spécialiste sur le problème étudié. Comme par le passé, les animateurs des Maisons de la nature de Brussey et Haut-du-Them (ou d'autres associations) peuvent apporter leur concours à certains projets mais ils ne pourront pas en faire plus qu'actuellement !  
D'autre part, il s'agit bien de rechercher des aides et des points de vue différents sur les sujets traités ; la prestation du partenaire ne peut en aucun cas représenter l'ensemble d'un projet EEDD ! Le projet global est l'affaire du maître et de sa classe.
- **La cohérence** : la conduite d'une action, l'installation de valeurs et de comportements favorables au développement durable. Quelques exemples :
  - à terme, toutes les écoles et établissements trient leur papier pour qu'il soit recyclé.
  - suite à un travail sur l'énergie, on ne devrait plus voir de classes vides éclairées pendant les récréations... et aérées tous radiateurs ouverts !
  - un travail sur l'alimentation doit conduire à mieux équilibrer les menus ou les goûters, à produire moins de déchets d'emballage etc.
- **Les territoires et la communication** : le projet doit être ancré dans une problématique locale. Les familles et élus locaux sont informés, invités à participer, à agir localement (dans la mesure des prérogatives de l'École).  
Mais de la maternelle au lycée, on sera de plus en plus amené à étudier les conséquences de nos modes de vie et relations sur l'environnement local, régional, européen, mondial. Et à en tirer des conclusions

## THEMES ET QUESTIONNEMENTS PROPOSES

Dès la rentrée des situations-problèmes d'EEDD seront proposées aux classes désireuses de participer. Quelques conseils accompagneront les questions proposées. Cet ensemble sera mis en ligne dans un dossier spécial du site « Réseau-micros ». La restitution départementale aura lieu sous forme de pages internet sur ce même site.

Le principal objectif étant de généraliser progressivement cette éducation, nous proposons aux enseignants de s'inspirer des nombreuses actions d'éducation à l'environnement régulièrement conduites dans le département avec différents partenaires **tout en veillant à ce que ces actions montrent clairement l'orientation « vers le développement durable »** c'est à dire qu'elles aboutissent

- à une réflexion positive sur l'avenir
- à l'installation de valeurs et de comportements propices à la qualité de notre environnement et à l'intérêt général.

## QUELQUES EXEMPLES

Pour chaque thème, il peut être cohérent de conduire une action d'éducation à l'environnement « classique », la dimension « vers » ou « pour » le développement durable venant compléter, enrichir et donner du sens au projet.

Un exemple :

### L'eau

- Approche écologique : Comment fonctionne le cycle de l'eau ? Comment caractériser différents milieux aquatiques ? Comment les êtres vivants sont-ils adaptés à l'eau ou à la sécheresse ? Quels sont leurs besoins en eau ?
- Approche technique et économique : d'où vient l'eau que nous buvons ? Quelles installations sont nécessaires pour obtenir de l'eau potable ? pour dépolluer les eaux usées ? Combien ça coûte ?
- Approche intégrant le DD en plus : en quoi l'eau est-elle précieuse ? Que décide-t-on de faire pour mieux respecter la ressource en eau à l'école, à la maison, dans la commune ?

Le plan de généralisation de l'EEDD nous invite à travailler dans le cadre des programmes actuels. Lorsqu'un sujet s'y prête, il nous autorise aussi à expérimenter, sur une période raisonnable, « à la marge des programmes » (pas totalement en dehors !)

Un exemple :

### L'énergie

Ce thème n'apparaît qu'en cycle 3 primaire et de façon facultative (texte en italique) car l'énergie est un concept très complexe.

Pourtant économiser l'énergie est un sujet d'EEDD très important. Les enseignants qui le choisiront auront à cœur de l'aborder de façon concrète et expérimentale.

Il ne faut pas oublier que l'EEDD concerne toute la scolarité et les formations professionnelles : l'École primaire doit laisser du travail au secondaire et au supérieur !

### Autres pistes :

- gestion durable des forêts,
- agriculture durable,
- tri et recyclage des déchets,
- biodiversité (jardin, alimentation, « nature »),
- lecture de paysage, urbanisme,
- l'air et le climat,
- éducation à la consommation et au commerce équitable

### « Grands et petits projets »

Tout est permis. Certains sujets se prêtent à un développement important et d'autres pas. À chacun de choisir et s'adapter !

Des ponts peuvent également être jetés entre l'EEDD et l'éducation à la santé ainsi que l'éducation aux risques majeurs.

**INSPECTION ACADEMIQUE DE LA HAUTE-SAONE**

Service : **DEPE** (division des élèves et de la pédagogie)

Ecole :

Circonscription :

**RECENSEMENT des demandes d'ouverture ou de reconduction  
d'ateliers de SOUTIEN SCOLAIRE pour l'année scolaire 2004-2005**

I - Ateliers dont la reconduction est demandée pour l'année scolaire 2004-2005

Nombre d'ateliers reconduits : .....

Nature de l'atelier  (français, math)	Nom - prénom  de l'enseignant	Grade	Résidence  administrative	<u>Jour, horaires</u>  <u>et nombre d'élèves</u>	PREVISIONS HORAIRES		
					Oct.	Nov.	Déc.

Avis de l' IEN :

**II - Nouveaux ateliers demandés à la rentrée 2004**

Nombre : .....

Nature de l'atelier  (français, math)	Nom - Prénom  de l'enseignant	Grade	Résidence  administrative	Jour - Horaires et <u>nombre</u> <u>d'élèves</u>	PREVISIONS HORAIRES		
					Oct.	Nov.	Déc.

**Avis de l'IEN :****N.B. : Durée de chaque atelier : 1 h par semaine du 11.10.2004 au 31.05.2005****A renvoyer à l'inspection académique (service : DEPE) sous couvert de l'inspecteur de circonscription.**